

**DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES
COMMUNALES****Lettre d'information aux communes
N°20 / 26 mars 2024**

2, rue du 24-Septembre
CH-2800 Delémont
t +41 32 420 58 50
f +41 32 420 58 51
secr.com@jura.ch

Sommaire

[Comptes annuels des communes : rappel du délai du 30 juin](#) | [Péréquation financière : données fiscales à nous transmettre jusqu'au 31 mai](#) | [Promotion de la santé dans les communes : le label Commune en santé](#) | [Fermeture des bureaux de la délégation aux affaires communales du 2 au 5 avril 2024.](#)

Comptes annuels des communes : rappel du délai du 30 juin

Conformément au décret concernant l'administration financière des communes (art. 18, RSJU 190.611), l'exécutif communal soumet chaque année les comptes à l'approbation du législatif **avant le 30 juin** qui suit la fin de l'exercice. Dès que les comptes sont approuvés, ils sont transmis sans délai au Délégué aux affaires communales en vue de leur apurement, mais au plus tard le **30 juin**.

Péréquation financière : données fiscales à nous transmettre (format Excel™) jusqu'au 31 mai

Comme indiqué dans un courrier électronique adressé aux administrateurs des finances le 4 mars dernier, la délégation aux affaires communales rappelle aux communes que le **rapport** relatif à la perception des impôts communaux permettant de calculer le rendement net communal (art. 3, al.2 de l'ordonnance concernant la péréquation financière) doit lui être transmis au plus tard le **vendredi 31 mai 2024**, à l'adresse julien.buchwalder@jura.ch.

En outre, ledit rapport doit être transmis par courrier électronique au moyen du fichier Excel™ comportant deux onglets tel qu'envoyé le 4 mars 2024. Pour rappel, le premier onglet, intitulé « Document de saisie », devra être complété par les administrateurs financiers des communes. Le deuxième onglet, intitulé « Extraction pour saisie », ne doit être ni complété ni modifié. La transmission d'un fichier PDF ne nous est d'aucune utilité. Merci par avance de votre diligence.

Promotion de la santé dans les communes : le label Commune en santé

Promouvoir la santé au sein des communes est important pour encourager les pratiques positives autant auprès des individus qu'auprès des institutions. Sans même en avoir conscience, les communes sont déjà bien impliquées dans ce domaine. Le label "[Commune en santé](#)" proposé par la [Fondation O₂](#) leur permet de valoriser leur travail, de prendre conscience de leurs actions et de renforcer leur implication dans la promotion de la santé grâce à un accompagnement spécifique.



Ce label est une reconnaissance permettant aux communes d'évaluer et de développer des actions favorisant le bien-être de sa population. Il valorise les initiatives existantes et encourage à en réaliser de nouvelles dans six domaines, à savoir la politique communale, les loisirs, la famille et la solidarité, l'école, la santé au travail et l'espace public.

La mise en place de mesures spécifiques permet aux individus de renforcer leurs compétences en santé. La promotion de la santé contribue également au développement des liens communautaires, nécessaires au mieux-vivre ensemble et au bien-être d'une population.

Ce label, créé par Promotion Santé Valais, a été adopté par les cantons de Vaud, du Jura, de Genève, de Fribourg et de la partie francophone du canton de Berne. Il est gratuit pour les communes. Ces dernières ont accès aux avantages suivants par la collaboration avec le responsable de projet dans chaque canton :

- Réalisation d'un bilan des mesures existantes et identification des besoins.
- Consolidation des contacts avec les organismes régionaux de prévention et promotion de la santé.
- Amélioration des connaissances en promotion de la santé.

- Développement d'une dynamique positive autour de la prévention et de la promotion de la santé au sein de la commune.
- Avantages indirects : amélioration de la qualité de vie de la population, meilleure cohésion sociale, participation plus importante des habitants aux activités, clubs de sports et associations locales.

Actuellement, huit communes sont labellisées dans le canton du Jura : Boncourt, Courroux, Courtételle, Delémont, Rossemaison, Alle, Courgenay et Cornol. Ces trois dernières communes viennent par ailleurs d'obtenir leur relabellisation récemment.

Les communes intéressées à entrer dans le processus peuvent contacter la responsable de ce projet, Mme Tania Schindelholz, Fondation O2 :

-tania.schindelholz@fondationo2.ch

-032 54416 17.



Fermeture des bureaux de la délégation aux affaires communales du 2 au 5 avril 2024

Une fois n'est pas coutume, nos bureaux seront exceptionnellement fermés durant quatre jours à Pâques, du mardi 2 avril au vendredi 5 avril 2024. Aucune permanence téléphonique ne sera assurée durant cette courte période. Merci de votre compréhension et joyeuses fêtes pascales.